

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-2654

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                                                                     | +           | -           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Infrastructures et services de transports                                                      | 0           | 150 000 000 |
| Affaires maritimes                                                                             | 0           | 0           |
| Paysages, eau et biodiversité                                                                  | 0           | 0           |
| Expertise, information géographique et météorologie                                            | 0           | 0           |
| Prévention des risques                                                                         | 0           | 0           |
| Énergie, climat et après-mines                                                                 | 0           | 0           |
| Service public de l'énergie                                                                    | 0           | 0           |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0           | 0           |
| Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)                      | 0           | 0           |
| Fonds d'investissement pour redéployer le train de nuit (nouveau) ( <i>ligne nouvelle</i> )    | 150 000 000 | 0           |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                  | 150 000 000 | 150 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                                                   | 0           |             |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

"Cet amendement vise à investir 150 millions d'euros par an pour reconstituer un parc de matériel roulant de nuit et relancer progressivement un réseau de trains de de nuit. Il est issu d'une proposition du Réseau action climat (RAC). Il correspond par ailleurs à une proposition de la Convention Citoyenne pour le Climat qui demande de développer un plan d'investissement massif dans le transport ferroviaire.

Le collectif ""Oui au train de nuit!"" estime à 1,5 milliard d'euros, soit 150 millions annuels, l'investissement nécessaire d'ici 2030 pour créer 15 nouvelles lignes nationales.

Cet amendement propose la création d'un nouveau programme "Fonds d'investissement pour redéployer le train de nuit". Il sera abondé à hauteur de 150 millions (en AE et CP) par des crédits issus de l'action 41 "Ferroviaire" du programme 203 "Infrastructures et services de transports". Nous appelons le gouvernement à lever le gage pour ne pas diminuer les fonds nécessaires déjà prévus pour le ferroviaire au sein du programme dédié.